



JOURNANS
MAIRIE
01250 JOURNANS

Journans, le 27 septembre 2018

COMPTE-RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 24 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard SEYZERIAT, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 10

Étaient présents :

Mesdames Sylvie CHARVENET, Farida BALLETT, Marie-Pierre CORDENOZ
Messieurs André TONNELIER, Denis DARMEDRU, Olivier AUDUC, Jean-Claude BALLETT, Jacques VERMEULIN et Georges PUVILLAN

Excusée : Judicaëlle CEVASCO

Secrétaire de séance : Madame Farida BALLETT

L'ordre du jour est abordé.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE : adopté à l'unanimité

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Présentation d'une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'urbanisme concernant les parcelles suivantes :

- B 1070 et B 1071 d'une contenance totale de 875 m² située 85, rue de l'Église.

Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

VOIRIE

Rue du Moulin :

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention entre le Conseil départemental et la commune de Journans, concernant la pose de coussin béton sur la RD52h, rue du Moulin. Le maire indique que la pose de bordures en béton sur les côtés de la route n'est pas obligatoire, un simple obstacle suffit (massif, arbustes...).

Zone 30 :

La commune a l'obligation de prendre un arrêté pour instaurer une zone 30 au niveau de la pose des coussins béton. Vu les rues étroites de la commune, et pour la sécurité de tous, notamment des enfants, le maire propose au conseil municipal de passer tout le village à 30 km/h au lieu de pastiller des zones 30 sur plusieurs secteurs de la commune. De plus cette réglementation évitera la floraison de panneaux au centre du village.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le passage de la commune de Journans à 30 km/h.

Les panneaux de signalisation seront commandés et installés en conséquence.

Boisserolles :

Un problème récurrent se pose, concernant la traversée de Boisserolles par les poids lourds.

Les toitures et descentes de chéneaux des propriétés de Messieurs Dagouneau et Diebolt sont régulièrement arrachées lors du passage de ces camions.

Le problème est dû à la largeur de la rue mais également au stationnement des véhicules.

Après discussion, il en ressort que les rues de Journans ne sont pas faites pour accueillir des poids lourds de plus

de 3,5 T. Le conseil municipal décide d'interdire les poids lourds sur la commune sauf pour les dessertes locales. Des panneaux seront également installés.

Entrée de Journans :

Monsieur Vermeulin indique qu'il n'y a pas de panneau annonçant l'entrée du village chemin de la Croix Cassée, il serait opportun d'en installer un afin que les usagers de la route sachent qu'ils arrivent en agglomération.

CIMETIÈRE

Un point est fait sur l'avancement des travaux. Une demande sera faite à l'entreprise Givre afin de savoir s'il y a possibilité de retravailler les plaques de fermeture des cases de columbarium afin de les rendre moins brillantes pour une meilleure intégration dans le mur.

Une matinée désherbage du cimetière sera organisée le samedi 20 octobre 2018. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention, concernant le recouvrement des produits locaux, proposée par la trésorerie de Pont d'Ain – Poncin.

URBANISME

DP 001 197 18 D 0006 – BALLETT Jérôme – Agrandissement d'une ouverture sur la façade nord- 45, rue de l'Église – dossier déposé le 16 juillet 2018. Tacite.

DP 001 197 18 D 0007 – TORT Jacques – remplacement des fenêtres et persiennes bois par des fenêtres et volets roulants PVC blanc- 20, rue de la balme– dossier déposé le 21 juillet 2018, en cours d'instruction

CU 001 197 17 D 1006 – Me Anne DUBOIS – connaître les règles d'urbanisme – Parcelle B 1070 ET 1071 – 85, rue de l'Église – Dossier déposé le 6 septembre 2018.

PC 001 197 18 D 0001 – LONG Eric – 120, rue du Puits – courrier LRAR du 08 septembre 2018 : dossier rejeté, pièces complémentaires non fournies dans le délai imparti.

QUESTIONS DIVERSES

- **Eau potable** : compte-rendu de la réunion du 18 septembre 2018 avec le Syndicat AVR.
- **Camping** : Suite à la sécheresse le local des sanitaires s'est largement fissuré. Un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle par la préfecture est en cours d'élaboration. Si d'autres bâtiments sont impactés par cette sécheresse, les propriétaires doivent se faire connaître en mairie.
- **Balançoire** : Le maire indique au conseil que la balançoire de la place doit être changée. Les poteaux bois ont pris du jeu et il est impossible de resserrer les vis. Pour éviter tout accident elle sera démontée. Le maire préconise de faire l'acquisition d'une nouvelle balançoire mais de la prendre en acier pour qu'elle puisse durer dans le temps. Le coût s'élèvera à environ 1 600.00 € TTC. Le conseil municipal donne son accord de principe pour cet achat.
- **Enfouissement des lignes électriques** : Le syndicat d'énergie et de e-communication de l'Ain va entreprendre des travaux de renforcement de ligne, en aérien, au village et sur Boisserolles. Avant que ces travaux ne commencent, le maire propose au conseil municipal de faire réaliser une étude, pour faire estimer le coût des travaux pour l'enfouissement des lignes (EDF, Télécom, et installer un fourreau provisoire pour accueillir la fibre), sachant que ceux-ci peuvent être subventionnés. L'étude est réalisée par le syndicat et n'engage aucun frais pour la commune. Le conseil municipal autorise le maire à lancer cette étude auprès du Syndicat d'énergie et de e-communication de l'Ain.
- **Projet travaux 2019** : afin de réfléchir sur les projets 2019, une réunion de conseillers aura lieu le 22 octobre à 20h30.
- **Stationnement rue de l'Église** : afin de faciliter l'accès aux cours intérieures, un état des lieux sera réalisé pour définir les emplacements interdits au stationnement.
- **Feuilleton** : La première réunion aura lieu le 22 octobre à 19 heures.
- **Ressourcerie** : une vente de la ressourcerie aura lieu à Journans le samedi 6 octobre 2018 de 9h à 18h, à la salle communale.

Le maire lève la séance à 22h30.

Le Maire,

Gérard SEYZERAT